

Communiqué de l'Association FPS ap

Berne, le 16 décembre 2014

Formation professionnelle supérieure en administration publique: large soutien au brevet fédéral

A une large majorité, les acteurs pertinents dans le domaine professionnel de l'administration publique ont accueilli positivement les projets de règlement d'examen et de directives relatifs à l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique» qui avaient été envoyés en consultation. L'organe responsable a analysé les positions reçues et les a résumées dans un rapport.

La majorité des personnes ayant participé à la consultation est convaincue de la nécessité de mettre au point un titre professionnel reconnu au plan fédéral pour les employés de l'administration des communes, des cantons et de la Confédération et estime que le projet est pertinent sur le fond et prioritaire. Il sera ainsi possible aux nombreux collaborateurs des administrations publiques de suivre une formation continue proche de la pratique au niveau tertiaire B, comme c'est le cas dans d'autres branches depuis des années. La reconnaissance fédérale est considérée comme une chance pour l'ensemble de l'administration publique et comme une condition favorable permettant de mieux positionner dans l'ensemble de la Suisse le métier exigeant des employés de l'administration.

Les projets de règlement d'examen et de directives concernant l'examen professionnel de «Spécialiste en administration publique» recueillent l'approbation de la grande majorité des personnes ayant pris position. Malgré des avis parfois divergents sur certains thèmes tels que le profil professionnel ou le niveau de compétence, le nouveau brevet est majoritairement considéré comme fondamentalement juste, exhaustif et axé sur la pratique. Les critiques et les réserves de principe sont rares. La majorité des personnes ayant pris position plaide en faveur de l'approche généraliste du nouveau brevet avec une possibilité de spécialisation ultérieure au niveau d'un diplôme. En outre, ces personnes sont en majorité d'avis que les compétences décrites reflètent la profession de façon réaliste et que la structure des examens, avec une partie modulaire organisée de manière décentralisée et un examen final central, est utile et judicieuse.

L'organe responsable (commission spécialisée et comité) ont pris acte des positions reçues et ont procédé à leur analyse et à l'appréciation des résultats. Le 20 novembre 2014, le comité a adopté les projets de règlement d'examen et de directives concernant l'examen professionnel fédéral mis au net et les a soumis aujourd'hui pour avis au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Structure de l'organisation des examens en 2015

Parallèlement au processus d'étude des documents en cours par le SEFRI, le Comité de l'Association FPS ap va entreprendre en 2015 la conception structurelle de l'organisation des examens. Il s'agit de recruter et de former les membres de la commission d'assurance qualité (CAQ) ainsi que les expert(e)s pour les examens. Dans ce contexte, on veillera à nouveau à une composition équilibrée entre niveaux administratifs, régions linguistiques et hommes/femmes. Au 2^e trimestre 2015, l'élaboration du processus d'accréditation des prestataires sera une des prochaines tâches de la CAQ élue. L'examen final se tiendra pour la première fois au plus tôt fin 2017/début 2018.

Renseignements:

Erich Hirt, Président, tél. 079 218 34 25
Claudia Hametner, Secrétaire générale tél. 076 587 45 45